STOP FUMEE DIESEL

Version: 4 Date de révision: 23/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: STOP FUMEE DIESEL

1. 1. 1. Contient: • Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene

1. 1. 2. N° CE: Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées:

Traitement de réduction des fumées pour véhicule diesel

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de

sécurité:

6 rue Jules Guesde – ZI du Pontet F-69360 Saint Symphorien d'Ozon

France

SFI D

Tél: +33 (0)4 37 25 16 16 Télécopie: +33 (0)4 78 21 80 70 Courriel: contact@seld-production.com

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

1. 5. N° code du produit: 006015 - 006315

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou

du mélange:

* Tox. asp. 1 / SGH08 - H304 *

* Sens. resp. 1 / SGH08 - H334 *
* Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *

* STOT un. 3. / SGH07 - H335 et H336 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:

2. 2. 1. Symbole(s) et mention







Da

d'avertissement:

2. 2. 2. Contient:

• Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene

2. 2. 3. Mention de danger: H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires

par inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H335-336 Peut irriter les voies respiratoires Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2. 2. 4. Prévention: P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection

respiratoire.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 2. 5. Intervention: P304 EN CAS D'INHALATION:

P340 Transporter la personne a l'extérieur et la maintenir dans une position ou elle peut

confortablement respirer.

P342 En cas de symptômes respiratoires:

 ${\it P311a\ Appeler\ un\ CENTRE\ ANTIPOISON\ /\ un\ m\'edecin.}$

P301 EN CAS D'INGESTION:

P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P331 NE PAS faire vomir. P391 Recueillir le produit répandu.

P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

2. 2. 6. Stockage: P405 Garder sous clef.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

G.E. Conseils ® Page 1 / 8

STOP FUMEE DIESEL

Version: 4 Date de révision: 23/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 2. 7. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale /

nationale / international

2. 3. Information(s) complémentaire(s): EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.P102 - Tenir hors de portée des enfants.Tenir hors de portée des enfants.P103 - Lire l'étiquette avant

utilisation.Lire l'étiquette avant utilisation.

2. 4. Autres dangers: Réagit avec des acides forts et substances comburantes.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

- Hydrocarbure, C10, aromatique, <1% naphthalene
- N° CE: 918-811-1
- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463583-34
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 80 < C <= 90
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * STOT un. 3. H336
- * SGH08 * Tox. asp. 1 H304
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 H411
- Divers :

LE50 / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 11 mg/l

LE50 / 48h / Daphnia magna = >=3 <=10 mg/l

DSEO-R(NOELR) / 72h / Pseudokirchneriella subcapita = 2.5 mg/l

LL50 / 96h / Oncorhynchus mykiss = >=2 <=5 mg/l

DL50 / Ingestion / Rat = > 5000 mg/kg

DL50 / Contact avec la peau / Lapin = >2000 mg/kg

CL50 / Inhalation (vapeurs) / Rat = >4688 mg/m3

Phrase(s) complémentaire(s)

EUH 066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- 2-ethyl hexyl nitrate
- N° CE: 248-363-6 N° CAS: 27247-96-7
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119539586-27
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 10 < C <= 15
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Tox. aiguë 4 H302 H312 H332
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 H411
- Divers :

DL50 / Ingestion / Rat = >10000 mg/kg

DL50 / Cutanée / Lapin = >5000 mg/kg

- COPOLYMERE (Poly succinimide)
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Tox. aiguë 4 H302 H312 * Sens. cut. 1 H317
- mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène
- N° ld: 601-025-00-5 N° CE: 203-604-4 N° CAS: 108-67-8
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH02 * Liq. infl. 3 H226
- * SGH07 * STOT un. 3 H335
- * SGH09 * Tox. aq. chron. 2 H411

Remarques:(STOT SE 3; H335; C >= 25%)

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100

- 1,2,4-triméthylbenzène
- N° ld: 601-043-00-3 N° CE: 202-436-9 N° CAS: 95-63-6

G.E. Conseils ® Page 2 / 8

STOP FUMEE DIESEL

Version: 4 Date de révision: 23/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH02 * Liq. infl. 3 - H226

* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H332 * STOT un. 3 - H335 * Irr. cut. 2 - H315 * Irr. oc. 2 - H319

* SGH09 * Tox. aq. chron. 2 - H411

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) $mg/m^3 = 100$

naphtalène

- N° ld: 601-052-00-2 - N° CE: 202-049-5 - N° CAS: 91-20-3

- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH07 * Tox. aiguë 4 - H302

* SGH08 * Canc. 2 - H351

* SGH09 * Tox. aq. chron. 1 - H410

- Divers :

Valeurs limites d'exposition

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m³

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

4. 1. 2. Inhalation: - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et

si nécessaire appeler un médecin.

- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

4. 1. 3. Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

- Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les

verres de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: - NE PAS faire vomir.

- Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la

clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

Données non disponibles.

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une

lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à

une incommodité ou à des dermatites.

4. 2. 3. Contact avec les yeux: irritation légère des yeux (douleur, rougeur)

4. 2. 4. Ingestion: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des

diarrhées. (douleur abdominale)

4. 3. Indication des éventuels soins Dan

médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

G.E. Conseils ® Page **3** / **8**

STOP FUMEE DIESEL

Version:4 Date de révision: 23/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau 5. 1. Moyens d'extinction:

pulvérisée, sable, terre.

5. 2. Dangers particuliers résultant de

la substance ou du mélange:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas de feu le produit se décompose en:: composants toxiques, oxydes de carbone (CO et

CO2), oxydes d'azote (NOx) et fumées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui

concerne la stabilité et réactivité du produit.

5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS

utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence:

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6. 2. Précautions pour la protection de

l'environnement:

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les

soubassements. Les autorités compétentes seront prévenues de tout déversement accidentel

dans un cours d'eau ou dans les égouts.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant

universel, un gel de silice).

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

6. 4. Référence à d'autres sections:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Température maximum de manipulation: 50°C.

Prévoir une ventilation/aspiration adéquate aux endroits de formation des vapeurs.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de

manière à éviter toute fuite.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles

Conserver hors de la portée des enfants.

incompatibilités:

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:

Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 50°C

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Conserver à l'écart des: acides forts, et substances comburantes.

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

de même nature que celui d'origine

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non

- Eviter certains plastiques solubles dans le produit.

adaptés:

- caoutchoucs

G.E. Conseils ® Page 8

STOP FUMEE DIESEL

Version: 4 Date de révision: 23/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s):

Aucune sous utilisation normale.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • mesitylène; 1,3,5-triméthylbenzène :

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100

• 1,2,4-triméthylbenzène :

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 20 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m³ = 100

naphtalène :

V.L.E. (ou V.L.C.T) ppm = 10 - V.L.E. (ou V.L.C.T) mg/m3 = 50 - V.M.E ppm = 15 - V.M.E mg/m3

- 79

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Protéger contre les éclaboussures en versant.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies

8. 2. 4. Protection des yeux:

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

respiratoires:

8. 2. 2. Protection des mains: gants en caoutchouc nitrile

8. 2. 3. Protection de la peau et du

Porter un vêtement de protection approprié

corps:

lunettes de sécurité

Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide

9. 1. 2. Couleur: incolore / jaune clair9. 1. 3. Odeur: caractéristique, forte

9. 1. 4. PH: Non applicable.
9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: >185 °C

9. 1. 5. Point d'éclair: > 62°C
9. 1. 7. Limites d'explosivité: 0.6 à 7%
9. 1. 8. Densité relative (eau = 1): 0.8893
9. 1. 9. Viscosité: 4*

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: < 0.10 %

9. 2. 2. Liposolubilité: complètement soluble

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

G.E. Conseils ® Page 5 / 8

STOP FUMEE DIESEL

Version: 4 Date de révision: 23/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 3. Possibilité de réactions

dangereuses:

Aucune sous utilisation normale.

10. 4. Conditions à éviter: Ne pas exposer à des températures supérieures à 50°C

10. 5. Matières incompatibles: Réagit violemment au contact de:: acides forts et substances comburantes

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone et oxydes d'azote

(NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets

toxicologiques:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: voir rubrique n° 3
11. 2. 2. Contact avec la peau: voir rubrique n° 3
11. 2. 3. Contact avec les yeux: voir rubrique n° 3
11. 2. 4. Ingestion: voir rubrique n° 3

11. 3. Sensibilisation: Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Données non disponibles.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Données non disponibles.

12. 4. Mobilité dans le sol: Données non disponibles.
12. 5. Résultats des évaluations PBT Données non disponibles.

et vPvB:

Borniogo non dioportible

12. 6. Autres effets néfastes: Non applicable.

12. 6. 1. Toxicité aquatique: Données non disponibles.

12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

conformément aux règlements locaux. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

13. 2. Emballages contaminés: L'utilisation de l'emballage est uniquement prévue pour ce produit.

Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail,

de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 3082

G.E. Conseils ® Page 6 / 8

STOP FUMEE DIESEL

Version: 4 Date de révision: 23/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive

96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour

le transport:

14. 3. 2. Groupe d'emballage: Ill14. 3. 3. Code danger: 9014. 3. 4. Code de classification et M6

dispositions spéciales:

14. 3. 5. Instructions d'emballage: P001, IBC03, LP01, R001

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 6. Dangers pour l'environnement: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Non applicable.

15. 2. Évaluation de la sécurité

chimique:

Données non disponibles.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H332 Nocif par inhalation.

H351 Susceptible de provoquer le cancer <indiquer la voie d'exposition s'il est formellement

prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16. 2. Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des

connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité,

éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à

l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

16. 3. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en

combinaison avec d'autre(s) produit(s).

G.E. Conseils ® Page 7 / 8

STOP FUMEE DIESEL

Version: 4 Date de révision: 23/10/2019 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 4. Historique:

16. 4. 1. Date de la première édition: 09/02/201116. 4. 2. Date de la révision 4/09/2014

précédente:

16. 4. 3. Date de révision: 23/10/2019

16. 4. 4. Version: 4
16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°: 1
16. 5. Réalisé par: SELD

G.E. Conseils ® Page 8 / 8